

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.	
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.	
9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.
Départs de Saumur pour Tours.	
3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

ON S'ABONNE À SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires;

A PARIS, A l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Rome, le 22 juin, au *Pays* : La santé du Saint-Père est encore très-faible. Sa Sainteté n'a pu recevoir les députations militaires qui se sont présentées au Vatican pour l'anniversaire du couronnement.

Le palais d'été de Gandolfo est disposé pour recevoir le souverain pontife, qui, chaque jour, est attendu dans cette résidence; mais, bien que le trajet soit très-court, les médecins se sont, jusqu'à ce jour, opposés à ce petit voyage.

On assurait que le roi et la reine de Naples attendaient le départ du Saint-Père pour aller aussi habiter les environs du lac d'Albano; mais François II a décidé qu'il ne quitterait pas Rome, afin de ne pas donner un prétexte de départ aux ministres étrangers qui sont encore accrédités près de lui.

Quoique la Prusse n'ait pas encore reconnu le royaume d'Italie, nous savons que ses agents ont reçu l'ordre d'apposer leur visa sur les passe-ports et autres actes publics portant le cachet et le sceau du roi d'Italie, ce qui peut être considéré de la part du gouvernement prussien comme une reconnaissance tacite qui doit suivre dans un délai prochain la reconnaissance réelle. (Le Pays.)

Une dépêche de Madrid annonce que l'empereur de Maroc, dans sa proclamation, déclare que c'est à la prière de la France qu'il s'est décidé à accepter les propositions de l'Espagne. (Idem.)

La proclamation du sultan, à son avènement au trône, promet de larges réformes. Le texte de cet acte est attendu avec impatience.

On a répandu le bruit qu'il était survenu quelques conflits à Constantinople. Nous croyons que cette rumeur est inexacte. — Havas.

La *Gazette du Danube* dément une dépêche datée de Pesth, le 22 juin, publiée par les journaux français, et disant que l'ambassadeur d'Angleterre à

Vienne a insisté auprès de l'empereur sur le règlement de la question hongroise, en faisant entrevoir, au cas contraire, la réunion d'un congrès européen pour l'arrangement de cette question.

On mande de Pesth que les présidents des deux chambres de la diète hongroise sont partis pour Vienne, où ils vont remettre à l'empereur d'Autriche l'adresse votée par la diète.

Le commissaire royal a ouvert une enquête judiciaire contre le conseil municipal, dont le président déclare, en protestant contre l'illégalité de la démarche, ne pouvoir prêter son concours à l'enquête; il déclare aussi ne pas vouloir résister à la force.

L'agitation continue; des patrouilles parcourent incessamment la ville de Pesth, et les soldats qui les composent ayant été injuriés, ordre leur a été donné de faire usage de leurs armes. (Le Pays.)

Une dépêche de Lisbonne annonce qu'un décret royal a supprimé l'ordre des sœurs de la charité.

M. de Saldanha publie une lettre dans laquelle il décline toute direction exercée par lui sur le parti révolutionnaire. — Havas.

On a des nouvelles de New-York jusqu'au 18 juin. Un premier corsaire a été capturé et amené à New-York.

Il y a eu plusieurs engagements près de Washington sans résultats sérieux.

La position des insurgés à Manassas est jugée insoutenable.

Le général Butter se prépare à attaquer Yorktown. On considère une bataille dans le Missouri comme imminente. — Havas.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE TURIN.

Extrait de la séance du 25 juin.

M. Ricasoli, président du conseil. — (Mouvement de vive attention.) Le gouvernement du roi est heureux d'annoncer à l'honorable chambre des députés un événement qui sera accueilli avec une vive satisfaction par le peuple italien.

Sa Majesté l'Empereur des Français reconnaît Sa

Majesté le roi Victor-Emmanuel II comme roi d'Italie.

Le droit de notre nationalité, jusqu'ici gravé dans la conscience seule du peuple italien, deviendra sous peu un droit reconnu de l'Europe entière. La reconnaissance de la France, jointe à celle de l'Angleterre, fixe définitivement notre position en Europe.

L'Italie aujourd'hui s'assoit parmi les nations sœurs et y prend possession du rang qui lui avait été jusqu'ici longuement contesté.

La reconnaissance du royaume d'Italie accompli, et scelle ces paroles mémorables que l'Empereur des Français prononçait en juillet 1859, en répondant aux félicitations des corps constitués de la France, à son retour après la glorieuse campagne d'Italie.

Il disait: « L'avenir rendra manifestes les résultats de la paix pour le bonheur de l'Italie, pour la grandeur de la France et pour la paix de l'Europe. »

La chambre vaudra certainement reconnaître aussi comme une nouvelle preuve de la bienveillance de l'Empereur le moment même choisi par lui pour en donner un témoignage solennel. (Mouvement de sensation et d'approbation à la droite et au centre.)

Certainement, il a voulu par là rendre à l'Italie moins sensible la grande calamité qui l'a frappée. L'Italie assurément y verra un nouveau titre à sa reconnaissance envers la généreuse nation dont le gouvernement impérial représente si dignement le génie et les nobles instincts.

Non, Messieurs, je ne crois pas humilier la dignité de l'Italie en déclarant qu'elle doit être reconnaissante envers la France (Très-bien!), car la reconnaissance est au nombre des vertus les plus nobles, et c'est un devoir d'être reconnaissant, aussi bien pour une nation que pour un individu.

Ne craignez pas, Messieurs, que notre reconnaissance envers la France puisse, si peu que ce soit, entraîner le sacrifice de nos droits et de nos intérêts. (Bravo! bien!) Entre la France et l'Italie, il ne peut exister de conflit d'intérêts. La liberté, les progrès de l'humanité, seront désormais les seules et communes fins des peuples civilisés.

L'Italie et la France marcheront ensemble vers

FEUILLETON

LA RUCHE D'ABEILLES

(Suite.)

Le trot de quelques chevaux se fit entendre peu d'instant après, ce qui prouve que les chouans avaient des chevaux cachés dans les ruines; — et, le surlendemain, on apprit en même temps à Laval, au Mans et à Mayenne, que le coureur des Garennes, à la tête de six cents hommes, avait défait les bleus près de Beaumont, levé des contributions considérables et opéré sa jonction avec plusieurs autres bandes qui allaient, sans doute, tenter quelque grande expédition.

Les blancs, maîtres de la campagne, établissaient de tous côtés des camps volants qu'ils gardaient avec une extrême vigilance.

Quand des gars pareils à Trompe-la-Mort étaient de faction, aucune surprise n'était à craindre.

A Paris, on s'alarmait des insurgés royalistes et de la chouannerie; des troupes aguerries furent dirigées sur le Maine à marches forcées.

Cependant, André Borneval, habilement pensé par les chouannes, était guéri, et le chevalier n'avait pas été vu dans le souterrain où sa femme priait nuit et jour pour le succès de ses armes.

— Monsieur Borneval, dit-elle alors, vous savez à quelles conditions mon mari m'a ordonné de vous délivrer après

votre rétablissement. Partez donc, et rendez aux nôtres les traitements qui vous ont été faits.

— Madame, répliqua l'officier pénétré de reconnaissance, je vous jure de me comporter en homme d'honneur.

Lorsque le capitaine et Germain arrivèrent au quartier-général, les bleus venaient à leur tour de remporter un avantage considérable sur une division de deux mille chouans rencontrés et battus en rase campagne.

Par un retour de fortune fréquent en temps de révolutions, le général Maillerive, disgracié l'année précédente, venait d'être renvoyé sur le théâtre de la guerre; il avait repris le commandement durant la captivité d'André Borneval. Et maintenant, quoique gravement blessé, il dirigeait son corps d'armée avec un sang-froid et une énergie qui assurèrent le succès.

La déroute des insurgés était complète. Leurs mouvements avaient manqué d'ensemble, tandis que les mesures stratégiques du général étaient parfaitement prises. Malgré des prodiges de valeur, le chevalier des Garennes fut vaincu. A chaque instant on amenait des prisonniers, et trop souvent le bruit sinistre de fusillades partielles prouvait qu'on ne faisait aucun quartier.

André Borneval reçut ordre de faire une battue, arrêta une petite troupe de chouans et la somma de mettre bas les armes.

— A quoi bon? vous nous fusillerez après! répartit une voix que Germain reconnut le premier.

— Non! sergent Trompe-la-Mort, vous ne serez pas fusillés tant que mon capitaine nous commandera.

— La belle avance! fit Trompe-la-Mort; nous ne nous rendons pas!

André Borneval prit la parole:

— Je ne suis pas le général, dit-il, mais rendez-vous, je prendrai votre défense de toutes mes forces.

— Parlementons! dit un jeune chef de chouans.

Germain n'eut garde de le nommer tout haut, mais se penchant à l'oreille d'André:

— C'est lui, c'est le chevalier! dit-il.

— Merci, Brulard, répondit à voix basse le capitaine qui s'avança seul au devant de son loyal ennemi: — Monsieur le chevalier, lui dit-il, vous êtes condamné à mort comme chef de l'insurrection, mais à tout prix je veux vous sauver; promettez-moi seulement de quitter ce pays et de ne jamais y revenir pour soulever les paysans contre nous!

— Notre cause est perdue, je cède donc en vous rendant grâce...

— La reconnaissance m'oblige à vous servir! dit Borneval.

— Au nom du ciel, laissez mon sergent s'évader pour que ma femme soit instruite de mon sort; je vous devrai deux fois la vie.

— C'est convenu!

Les chouans se rendirent à discrétion; puis, sous l'escorte du détachement commandé par Borneval, ils prirent la route du quartier-général des bleus.

Brulard était à l'arrière-garde composée de gens dévoués à son capitaine; après le coucher du soleil, il

ce noble but. C'est la nouvelle base, je le dirai franchement, de cette politique que l'Empereur des Français a inaugurée avec la guerre d'Italie, de cette politique qui sera son plus beau titre de gloire, de cette politique qui donnera au monde ce dont le monde a le plus besoin, la paix fondée sur la justice. (Bravo ! Très-bien !)

Messieurs, félicitons-nous de ce nouveau succès, mais n'oublions pas que notre œuvre n'est pas achevée. Nous devons nos succès principalement à la sagesse, à la constance, à la concorde, à une magnifique émulation d'efforts et de sacrifices; ces vertus nous ont conduits à un résultat prodigieux: de ces mêmes vertus toutefois nous avons encore besoin; il n'y a pas de bienveillance, il n'y a pas d'appui étranger qui puisse équivaloir à leur effet; elles donnent, en fin de compte, la véritable raison du passé, et sont le gage le plus assuré de l'avenir. (Applaudissements très-vifs et prolongés.)

M. Musolino. — Je trouve un grand vide dans la communication du président du conseil. (Murmures.) Notre dignité est offensée.

M. le président. — Je vous engage à modérer vos expressions.

M. Musolino. — La chambre est souveraine, mais à condition de respecter le statut.

Vous êtes une majorité si forte que vous n'avez pas besoin d'interrompre. En interrompant vous avouez que vous avez peur de la vérité. On n'a rien dit de la question romaine. Je prie le ministre de nous éclairer. Les journaux ont parlé de conditions. Je prie le président du conseil de fixer le jour où il pourra me répondre. Il s'agit de notre capitale. Si on ne peut me donner à présent une réponse précise, qu'on me fixe un jour.

M. le président du conseil des ministres. — Si la chambre le permet, je pourrai répondre deux mots. Il n'y a pas encore d'ambassadeur italien à Paris, comme il n'y en a pas de français à Turin. Cette partie de nos relations n'est pas encore rétablie, mais le sera promptement.

Quant à Rome, je puis assurer la chambre que ce n'est pas l'intention du gouvernement de laisser dormir cette question. Elle est trop importante pour que le gouvernement ne doive pas s'en occuper incessamment. La chambre cependant comprendra que c'est là une chose fort grave, et que ses difficultés doivent être uniquement résolues par la voie des négociations.

Nos communications avec S. M. l'Empereur des Français sont continuelles, et je me flatte que, dans un temps que je ne pourrais toutefois préciser, on arrivera au résultat que la nation souhaite le plus vivement. Je puis, en attendant, assurer que la reconnaissance du royaume d'Italie n'implique aucune condition ni aucune atteinte à nos droits nationaux. (Bien ! Très-vifs marques d'approbation.) (Italie.)

SÉNAT DU ROYAUME.

Séance du 25 juin.

Présidence de M. le comte Sclopis (vice-président.)

La séance est ouverte à deux heures trois-quarts.

M. le président du conseil. (Mouvement d'attention.) — Je suis bien heureux de pouvoir annoncer à MM. les sénateurs un événement de la plus haute importance. S. M. l'Empereur des Français recon-

poussa Trompe-la-Mort dans un fossé, en clignant des yeux :

— Silence, camarades, dit-il; je paie une dette! c'est un ami qui m'a sauvé l'autre semaine.

— Mots! bravo! firent les grenadiers.

Dès que la colonne fut hors de vue, Dominique Frichot, prit sa course à travers les landes.

André Borneval, cependant, était fort inquiet: les chouans s'étaient rendus au lieu de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Pour sa part, il avait fermement résolu de sauver leur jeune chef. Comment y parvenir? L'on approchait de la plaine où les bleus avaient établi leur bivouac. A tous moments, des pelotons revenant de la poursuite des fuyards rencontraient le détachement formé en grande partie de soldats fort peu disposés à faire grâce, car ils étaient remplis d'animosité contre les chouans qui leur avaient fait essuyer tant de pertes depuis le commencement de la campagne. S'il avait été facile de laisser évader, à la faveur du crépuscule, un simple insurgé, il était impossible de délivrer une troupe d'environ trente hommes.

Tandis que le chevalier des Garennes, plein de confiance en la parole d'André, marchait à côté de lui avec calme, les plus douloureuses perplexités tourmentaient le capitaine qui, se trouvant à la table de Dominique Frichot, les peignit avec chaleur.

— De ma vie, dit-il, je ne me suis vu dans une position plus cruelle. Je regrettais amèrement d'avoir été délivré par madame votre mère, Monsieur de la Ferté-Vorlais. Jere-

naît le royaume d'Italie. Voilà donc une sanction que nous attendions avec tant d'impatience donnée pleine et entière aux grands faits qui se sont accomplis en Italie.

L'héroïsme déployé par notre vaillant roi sur maint champ de bataille, son honnêteté, sa fermeté à observer le grand pacte fondamental du statut, la bravoure de nos soldats dans les guerres de l'indépendance nationale, ont enfin abouti; à présent nous pouvons le proclamer hautement. Si notre grand allié a interrompu l'œuvre de notre rédemption après la bataille de Solferino, il nous a donné par là le moyen de montrer notre sagesse, de prouver d'une manière évidente notre maturité politique, en un mot, de terminer par nous-mêmes notre œuvre sublime.

Les Italiens se souviendront longtemps du grand bienfait de l'Empereur Napoléon, de l'illustre nation française, et il n'oublieront pas surtout l'exercice de ces vertus qui leur ont mérité l'estime et l'approbation des principales puissances de l'Europe. (Vifs applaudissements.)

M. le président. — L'heureux événement que vient de nous annoncer M. le président du conseil nous comble de joie. Il servira, nous en sommes sûrs, à cimenter ces liens de fraternité qui unissent indissolublement les deux nations, sœurs à plus d'un titre. (Gazette de Turin, 25 juin.)

ABDUL-MEDJID-KHAN.

Le sultan Abdul-Medjid-Khan, qui vient de mourir, avait succédé à son père, Mahmoud-Khan, le 1^{er} juillet 1839.

Un des actes les plus importants du règne d'Abdul-Medjid, le hattî-cherif de Gulhané, 2 novembre 1839, fut le premier témoignage d'une politique libérale et en même temps le point de départ de ce qu'on appela le tanzimat, c'est-à-dire l'ensemble des réformes qui constituèrent l'organisation du gouvernement intérieur.

On doit tenir d'autant plus compte à ce souverain des réformes qui lui sont dues, qu'elles ont été remplies de difficultés et d'embarras incessants tant à l'intérieur qu'au dehors de l'empire: il suffit de nommer le différend turco-égyptien et les dernières complications sur la question d'Orient, 1840-1841; l'insurrection de l'Albanie en 1845, les troubles de la Syrie, de la Bosnie et du Montenegro, 1847-1852, enfin l'affaire des réfugiés hongro-polonais, dans laquelle le Sultan refusa, au risque d'une guerre, de livrer à l'Autriche et à la Russie les généraux magyars et polonais qui s'étaient réfugiés sur son territoire, etc.

Le gouvernement d'Abdul-Medjid est un de ceux qui auront le plus marqué dans l'histoire des Ottomans. Le Sultan laisse en mourant un fils, Mourad efendi, et un frère, Abdul-Aziz efendi. En vertu d'une loi du pays, c'est non pas le fils aîné du monarque régnant, mais le plus âgé des princes de la famille impériale, qui doit monter sur le trône.

Le sultan Abdul-Medjid, ayant voulu assister aux cérémonies de la fête du Bairam, est rentré épuisé; il a perdu la parole et son état, à la date du 19, était désespéré.

Le prince était atteint d'une chloro-anémie à sa dernière période. Les médecins regardaient son

grettai d'avoir survécu à mes blessures; la responsabilité que j'avais imprudemment acceptée, la promesse sacrée que j'avais faite, m'oppressaient comme un remords, car je ne voulais manquer ni à ma parole, ni à mes devoirs d'officier.

Un silence profond régnait dans la métairie; les enfants du capitaine, Marie, Blanche, France, qui n'avaient jamais entendu parler de ce dramatique épisode de sa carrière, les gens des Ajoncs et Eugène de la Ferté-Vorlais pour qui le récit n'était pas nouveau, écoutaient avec une attention égale.

— A cinq cents pas du camp! poursuivit André Borneval, un escadron de gendarmes vint nous reconnaître; leur commandant m'ordonna d'un ton bref de faire fusiller tous les chouans que je ramenaïs. Je fus tenté de répondre: — Non! non!... fusillez-moi plutôt avec eux! — mais ils auraient été perdus sans ressources, si j'avais eu cette témérité; je me contins.

Il n'était pas jusqu'au petit Firmin qui ne fût ému par l'accent du vieux capitaine.

Au souvenir de la situation cruelle dans laquelle il s'était trouvé, Germain Brulard tressaillit. Dominique Frichot, sa femme, ses filles, Rigobert et Eugène de la Ferté-Vorlais écoutaient avec une sorte d'effroi. Des larmes roulaient dans les beaux yeux de Marie et de Blanche. France ne sentit plus en ce moment ses douloureuses piqûres envenimées et s'écria toute tremblante:

— Eh bien! mon père, après? après?

(La suite au prochain numéro.)

état comme désespéré, mais ils ne croyaient pas que l'issue de la maladie dût être aussi prochaine. S. M., comme il arrive fréquemment dans ces sortes d'affections, éprouvait depuis quelques jours une amélioration appréciable; elle avait pu se rendre, le 20, à la mosquée du sultan Eyoub, pour y faire ses prières; elle avait pu, le lendemain, causer longuement avec son frère. Ce n'est que dans la matinée du 24, que les symptômes devinrent alarmants.

Le frère du sultan a été prévenu par le chef des gardes du palais, que son frère venait de rendre le dernier soupir et que les grands officiers de la couronne allaient se rendre auprès de lui pour lui remettre les insignes du pouvoir suprême. A neuf heures et demie a eu lieu la cérémonie de l'investiture, et Abdul-Aziz-Khan a été proclamé empereur des Ottomans.

A midi, il a reçu le grand-vizir, les ministres et tous les employés supérieurs de la Porte.

Le sultan Abdul-Medjid-Khan, empereur de Turquie, qui vient de mourir, était le 31^e souverain de la famille d'Osman, et le 28^e depuis la prise de Constantinople. Il naquit le 23 avril 1823, il a par conséquent vécu 38 ans et 2 mois. Il succéda au sultan Mahmud II, le 2 juillet 1839; son règne a été de 22 ans moins quelques jours.

Sa sœur sultane Adili a épousé Méhémet-Ali pacha. Son frère Abdul-Aziz est né le 9 février 1830, il est par conséquent âgé de 31 ans et 4 mois. — Havas.

Notre ambassadeur avait envoyé, il y a deux jours, une dépêche qui était loin de faire prévoir que la catastrophe dont la nouvelle a été transmise mercredi à Paris fût aussi imminente.

Le sultan Abdul-Medjid a été enterré le jour même de sa mort, selon l'usage en Turquie. Son successeur, Abdul-Aziz-Khan, a été proclamé avant l'inhumation de son frère, et il a reçu immédiatement les grands dignitaires de l'Etat.

Le nouveau sultan devait recevoir le corps diplomatique le lendemain. On dit Abdul-Aziz doué d'une grande énergie de caractère, très-instruit et parlant presque toutes les langues avec beaucoup de correction, surtout le français. (Le Pays.)

Une dépêche de Beyrouth, du 17 juin, nous informe que le général Beaufort est parti pour Alexandrie. On dit que Fuad pacha a proclamé une amnistie pour les individus compromis dans les derniers événements de Damas et du Liban; cependant il a menacé de peines graves quiconque insulterait les chrétiens. Les insultes ont cessé. — Havas.

Les dernières nouvelles de Chine, venues par Shang-Hai, sous la date du 4 mai, nous apprennent que le général Montauban venait de quitter Hong-Kong pour se rendre à Saïgon.

Le but que le général se proposait dans cette excursion était d'examiner s'il y avait lieu ou non de poursuivre les opérations militaires du côté de Hué.

On pensait généralement que notre armée expéditionnaire stationnée à Shang-Hai allait recevoir l'ordre de rentrer en France, ce qui semblait impliquer la résolution de ne pas entreprendre une nouvelle campagne en Cochinchine.

Le départ de nos troupes excitera de sincères regrets en Chine, où l'on commençait à nous considérer comme des amis et des protecteurs.

D'après des lettres de Hong-Kong, du 22 avril, les ambassadeurs de France et d'Angleterre, M. Bourboulon et M. Bruce, vivaient très-tranquillement à Péking en bonne intelligence avec le prince Kong.

L'empereur ne paraissait pas disposé à rentrer dans sa capitale, et un mouvement insurrectionnel considérable venait d'éclater en Mongolie. (Pays.)

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*:

Un service funèbre a été célébré mardi dans l'église de l'hôtel impérial des Invalides à l'occasion de l'anniversaire de la mort de S. A. I. M^{te} le Prince Jérôme-Napoléon, en présence des Princes et Princesses de la Famille Impériale et de la Famille de l'Empereur en ce moment à Paris.

Son Eminence le cardinal archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, assisté du clergé de la chapelle impériale et du clergé de l'église des Invalides, a officié.

Le maréchal gouverneur des Invalides et son état-major en uniforme ont assisté à ce service.

On remarquait aussi parmi les assistants les grands officiers de la Couronne et les officiers des Maisons de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Impériales, les ministres et les membres du Conseil privé, des maréchaux, des amiraux, des grands-croix de la Légion-d'Honneur, des sénateurs, des députés, des

membres du Conseil d'Etat, des fonctionnaires appartenant aux différents corps constitués et aux administrations, des généraux et des officiers de l'armée et de la marine.

— Le comte Arese doit partir de Turin vendredi, chargé d'offrir à S. M. l'Empereur les remerciements du roi Victor-Emmanuel au sujet de la reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement français.

— On pense toujours que c'est M. le maréchal Niel qui se rendra à Turin, pour notifier officiellement la reconnaissance du royaume d'Italie par la France, après que le comte Arese aura été reçu par l'Empereur.

— C'est jeudi qu'a eu lieu au Sénat l'examen de la loi sur la presse qui a été adoptée par le Corps-Législatif.

— La réception officielle, par l'Empereur, des ambassadeurs siamois, a eu lieu jeudi à Fontainebleau.

A onze heures du matin, sont partis à l'avance les deux gardes des présents que les ambassadeurs sont chargés d'offrir à l'Empereur des Français de la part du roi de Siam.

Indépendamment de l'ordre de l'Eléphant blanc tout constellé de diamants, ces présents consistent : 1° en une couronne d'or massif couverte de diamants ; 2° une ceinture également en or à plaques de diamants ; 3° des plats d'or émaillés d'un poids énorme ; 4° des palanquins, trônes, armes, etc.

La couronne est remarquablement belle, sa forme est conique, elle est recouverte d'un réseau en caoutchouc à mailles très-fines, sur lesquelles sont posés les diamants, de telle sorte qu'à quelques pas cette tiare ressemble à un morceau énorme de pierrieres.

A deux heures et demie, un maître des cérémonies a été chercher les ambassadeurs, rue Lord Byron, 17. Ils sont partis dans cinq voitures de la cour attelées à la Daumont pour la gare de Lyon et y sont arrivés à trois heures et demie. Le train impérial les y attendait.

Voici maintenant, tel qu'il a été réglé à l'avance, le cérémonial de leur réception :

A Fontainebleau, cinq calèches attelées en poste, avec coureurs et éclaireurs, les attendront à la gare. Ils seront présentés à LL. MM. à cinq heures, dans la salle du Trône.

Les ambassadeurs présenteront leurs lettres de créance et offriront leurs présents, suivant l'étiquette particulière aux cours de l'extrême Orient.

Après la réception, les ambassadeurs seront reconduits à la gare, et de là à leur domicile, de la même manière qu'à leur arrivée.

— Un immense et désastreux incendie a éclaté samedi soir à Londres dans les magasins de Tooley-street, connus sous la dénomination de *Cotton's Wharf and depot*. En peu d'instants, tout ce vaste établissement a été envahi par les flammes.

Les bateaux-pompes et tous les appareils de secours furent immédiatement mis en réquisition, mais le vent secondait les ravages du feu, dont la violence augmentait de plus en plus. Vers sept heures, une explosion, formidable se fit entendre ; un énorme mur venait de s'écrouler ensevelissant sous ses débris plusieurs personnes. Un Anglais, M. Braidwood, disparut dans les décombres, où l'on ne retrouva que bien plus tard son cadavre carbonisé.

Plusieurs autres explosions eurent lieu ensuite coup sur coup, et l'on reconnut qu'elles provenaient de divers lots de salpêtre emmagasinés dans l'établissement. A neuf heures, les flammes envahissaient les greniers de M. Irons, près de l'église Saint-Olaw ; en un instant, ils furent réduits en cendres.

Plusieurs goëlettes, mouillées près du quai, chargées d'huile, de suif, de goudron, furent également dévorées par le feu. La mer était basse, impossible de les sauver. Toute la Tamise semblait un fleuve de feu agité par le vent.

C'est à ce moment qu'une embarcation contenant cinq hommes voulut recueillir les suifs qui flottaient sur l'eau ; mais l'embarcation fut comme par magie entourée de flammes et consumée ; on les voyait de loin comme des points noirs se crispier et se tordre, et bientôt tout s'effacer dans l'éclat incandescent du fleuve.

Lundi matin, le brasier était encore d'une dévorante activité. Une immense colonne de flammes et d'épaisses nuées de fumée s'élevaient des décombres et obscurcissaient le ciel à plusieurs milles de distance, dans la direction du vent le long du fleuve.

On ne connaît pas encore le nombre exact des victimes.

Les pertes matérielles sont évaluées à 2 ou 3 millions sterling. Un seul bâtiment renfermait 15,000 fûts de suif de Russie, 40,000 caisses de thé, 35,000 balles de coton, etc., etc. Une bonne partie des marchandises était assurée. Il faudra plusieurs mois pour dresser l'inventaire exact des marchandises

perdues. La cause du sinistre n'est pas encore connue.

— M. A. Serre, banquier à Paris, rue d'Amsterdam, n° 3, achète les coupons et les titres cotés et non cotés, anciens et nouveaux, de la Rente d'Espagne. (338)

CHRONIQUE LOCALE.

Une bien triste et bien touchante cérémonie réunissait mercredi, au château de Brézé, la population entière de notre pays et une grande partie des habitants du Poitou et des Deux-Sèvres. Riches et pauvres, notables et simples cultivateurs, se pressaient en foule autour du cercueil qui renfermait les restes de M^{me} la marquise douairière de Brézé. Au clergé de Saumur s'était joint un nombre considérable d'ecclésiastiques venus de tous les points du diocèse d'Angers et de celui de Poitiers ; ils priaient, avec M^{re} de Moulins, pour sa mère, qu'il ramenait de sa ville épiscopale.

Le deuil de la famille de Brézé est partagé par toute la population ; la mort de M^{me} la Marquise a plongé chaque ménage dans la tristesse. Il n'est presque pas de familles, en effet, dans un long rayon autour de Brézé, qui n'ait eu quelques relations avec cette noble dame, véritable type de l'ancienne société. Pour tous elle s'est montrée pleine de bonté, de tendresse et d'affection. Ses conseils étaient toujours recherchés, et sa bourse était toujours ouverte pour ceux qui étaient dans le besoin.

Après la cérémonie, M. le marquis de Brézé a fait faire une distribution de pain à tous les pauvres qui se sont présentés.

Nous trouvons dans l'*Union* de Paris un article sur M^{me} la marquise de Brézé que nous nous empressons de reproduire :

« Nous apprenons, avec une douleur qui sera vivement partagée par nos amis, la mort d'une des plus nobles femmes dont se soit honoré notre temps. M^{me} la marquise douairière de Dreux-Brézé, née de Custine, a terminé, jeudi dernier, à Moulins, sa longue et belle carrière. M^{me} de Dreux-Brézé avait passé par bien des épreuves diverses, et sa foi, son esprit, son caractère avaient été à la hauteur de toutes les fortunes. Successivement, elle avait vu descendre dans la tombe son mari et deux de ses fils : l'aîné, le grand orateur, l'homme d'Etat illustre qui forçait, par la pureté de sa renommée, la dignité de sa vie et l'ascendant de son éloquence, l'estime et le respect de ses adversaires pendant qu'il méritait les applaudissements et la gratitude de la France ; le second, esprit distingué, officier de premier mérite, ayant brisé son épée pour ne pas manquer à ses serments. Elle avait trouvé, près du troisième, M^{re} l'évêque de Moulins, ces soins affectueux, cette sollicitude touchante qui adoucissent les jours de sa vieillesse. Aucune des vicissitudes de son pays, aucun des terribles événements qui frappaient cette maison de Bourbon, à laquelle elle était si profondément dévouée ; aucune des souffrances du chef vénéré de l'Eglise n'avaient passé sans retentir au plus vif d'un cœur qui avait gardé la chaleur et les émotions des jeunes années.

« M^{me} de Brézé s'est éteinte, entourée de l'affection des siens, et sa mort a été pour la ville de Moulins, comme elle sera pour l'élite de la société française, un deuil public. Dieu aura reçu cette belle âme qui n'avait vécu que pour le bien. » — Henry de Riancey.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain dimanche, une seule représentation sera donnée par M^{lle} Karoly, grand premier rôle tragique du théâtre de l'Odéon ; MM. GIBEAU, EMMANUEL, DUBARRY, BRIZARD, M^{mes} ROUSSEILLE et LEMAIRE, premiers sujets du même théâtre.

Pour cette fois seulement, LES HORACES, tragédie en 4 actes, de CORNEILLE ; M^{lle} KAROLY remplira le rôle de CAMILLE, M. Gibeau celui d'Horace fils, M. Emmanuel celui du vieil Horace, M. Dubarry celui de Curiaque, M. Brizard celui de Valère, M^{lle} Rousseille celui de Sabine, M^{me} Lemaire celui de Julie ; les autres rôles seront joués par MM. Maxime et Auguste.

On commencera à huit heures, par QUI FEMME A GUERRE A, comédie en un acte, par M^{lle} Augustine Broham, du Théâtre-Français ; jouée par M. Brizard et M^{lle} Rousseille.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La session du Corps-Législatif a été close jeudi par l'adoption, à une grande majorité — 180 suffrages contre 39, — du projet de loi sur la construction d'une nouvelle salle d'Opéra, et par l'adoption à l'unanimité du projet de loi relatif à la construction des chemins de fer algériens.

S. M. le roi de Portugal vient de reconnaître le royaume d'Italie.

La proclamation du nouveau sultan s'est faite le 27 à Constantinople avec le cérémonial d'usage.

Sa Hautesse s'est rendue à la mosquée d'Eyonb, accompagnée de tous les grands dignitaires de l'Etat. A son entrée, on a déployé l'étendard du Prophète, puis le sultan a ceint le sabre d'Osman, fondateur de la dynastie.

C'est le lendemain 28 que S. M. a reçu le corps diplomatique.

On s'attend à une amnistie générale qui comprendrait, par conséquent, les personnes accusées d'avoir pris part à la conspiration de Coulely, dans laquelle Abdul-Aziz, le nouveau sultan, a joué un rôle important. (Le Pays.)

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHEQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Le public est de plus en plus rare à la Bourse, où l'on ne voit guère que les agents de change, leurs assesseurs, et leurs intermédiaires obligés. Quant aux spéculateurs, ils ont commencé à émigrer ; les chaleurs énervantes de ces derniers jours les ont presque tous mis en fuite ; ils vont se reposer à la campagne ou aux eaux, et prendre des forces pour une lutte nouvelle.

Il est à remarquer toutefois que, même dans les moments de plus grande stagnation, les capitaux savent bien discerner et rechercher les valeurs qui leur paraissent au-dessous de leur prix normal. C'est ainsi qu'ils se portent aujourd'hui avec empressement sur le Lyon, et, si l'on doit s'étonner d'une chose, c'est en effet que le merveilleux développement de ce chemin n'ait pas attiré plus tôt l'attention.

La hausse du Lyon résulte d'une situation si évidemment prospère, qu'il serait presque inutile de l'expliquer. On n'a qu'à suivre le progrès incessant de ses recettes hebdomadaires pour se rendre compte de l'avenir de cette ligne. Il suffira de dire aujourd'hui que les recettes de la vingt-troisième semaine de l'année présentent sur la période correspondante de l'année dernière une augmentation de 407,000 fr. Les vingt-trois premières semaines donnent une augmentation de 8,923,944 fr. Il n'y a aucune exagération à estimer à 200,000 fr. l'accroissement de produit que donnera chacune des trois dernières semaines de juin. Par conséquent le premier semestre peut être compté comme devant produire une augmentation de 9 millions et demi. Sans tenir compte des produits probables du second semestre, qui sont habituellement plus considérables, l'accroissement de recettes, déjà réalisé, donnera une augmentation nette de plus de 6 millions, soit, pour chaque action 8 à 9 fr. de plus que le dividende de l'année dernière, qui était de 63-50. Or, au cours actuel de 940 fr. l'action de Paris-Lyon-Méditerranée, en supposant un revenu de 63-50, est capitalisée au taux déjà très-élevé de 6-75 0/0. Il n'y a rien à ajouter à ces chiffres, dont chacun peut tirer la conclusion.

Les transactions n'ont pas été moins nulles sur les chemins que sur la rente, mais les cours sont restés généralement mieux tenus. Les grandes lignes, Nord, Orléans, Est, Midi, sont à peu près aux cours de la semaine dernière. Les Russes, après être tombés à 412-50, se sont relevés à 425. Les chemins Portugais se sont maintenus à 435.

Le marché industriel est resté calme ; les actions de la Compagnie immobilière se sont traitées de 147-50 à 150. L'emprunt de 18 millions qu'elle émet présentement contribue à affermir le cours des actions, en mettant la société en mesure de développer ses opérations de la manière la plus avantageuse. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 27 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 60
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 96 90.

BOURSE DU 28 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 55.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 96 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ DE TIVOLI,

Située commune de Saint-Lambert-des-levées,

Consistant en maison de maître et jardin, avec une ferme y attenante; le tout contenant environ 6 hectares 49 ares 50 centiares.

On vendrait séparément la maison de maître et le jardin.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur Ballier, fermier, qui l'occupe, et, pour traiter, à M^e LAUMONIER, notaire. (339)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
En détail, à l'amiable,
LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-BOIS

Située commune de Saint-Lambert-des-levées,

Appartenant à M. DE LAMOTE, Consistant en bâtiments d'exploitation, cour et jardin, terres labourables, contenant 21 hectares 34 ares, et en prés, contenant 7 hectares 37 ares.

S'adresser, pour traiter: 1^o à M^e LEROUX, notaire; 2^o et à M. GUESSARD, buraliste des contributions indirectes, demeurant à Chouzé-sur-Loire, mandataire de M. de Lamote.

M. Guessard sera tous les samedis à Saumur, en l'étude de M^e Leroux, notaire, et tous les dimanches, à Saint-Lambert, à la ferme du Petit-Bois. (340)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Présentement,

UNE MAISON, avec cour et jardin, située à Saumur, place Saint-Nicolas.

A VENDRE

UN PRÉ, situé dans la prée du Godet, commune de Saumur, près le pont de Saint-Florent, contenant 33 ares.

S'adresser à M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Moutsoireau, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (341)

A VENDRE
CHIEN COUCHANT,
Trois ans, bien dressé.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 2 juillet 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. BOUGREAU, entrepreneur de maçonnerie, rue de la Marmaillet, chez M^{me} veuve DELAUNAY, marchande de bois, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession dudit sieur Bougreau.

Il sera vendu:

Lits, conettes, matelas, édredon, beaux draps, couvertures, serviettes, essuie-mains, armoires, commodes, glaces, quantité de belles chemises et effets, trois montres, barres de fer, marteaux, pinces, truelles, cordages, échelles, planches, brouettes, cuivre, batterie de cuisine, bouteilles vides et pleines, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Administration des Domaines.

VENTE

de
TERRAINS DOMANIAUX
DANS LES BOIRES
De la Croix-Verte et de Saint-Lambert.

Lundi 8 juillet 1861, à midi, en l'hôtel de la Sous-Préfecture, devant M. le Sous-Préfet, délégué à cet effet, en présence de M. Ving, receveur des Domaines, il sera procédé à la vente aux enchères, en 42 lots, de terrains domaniaux, situés communes de Villebernier, Saumur et Saint-Lambert, faisant partie de l'ancien bras de la Loire et actuellement disponibles, soit parce que les propriétaires riverains n'ont pas réclamé en temps utile leur privilège de préemption; soit parce que la déchéance de ce privilège a été régulièrement prononcée contre eux.

La désignation des terrains à vendre et les conditions de l'adjudication sont portées à la connaissance du public au moyen d'affiches apposées aux lieux accoutumés.

Le cahier des charges, le plan des lieux, les états estimatifs des terrains et le règlement d'association syndicale sont déposés au Bureau des Domaines, rue de la levée d'Enceinte, où chacun pourra en prendre connaissance.

Le receveur des Domaines,
P. VING.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON, de construction récente, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 36, occupée par M. Berthelot.

2^o UNE MAISON AVEC JARDIN, située rue de Nantilly, joignant M. Dubois, et de tous autres côtés l'Hôpital, occupée par M^{lle} Doval.

3^o UNE MAISON ET UN JARDIN, d'une contenance de 66 ares, situés à Saumur, rue du faubourg de Nantilly, joignant cette rue et la levée d'Enceinte.

Cette propriété, par sa position, peut être facilement utilisée comme terrain de construction.

On vendrait en totalité ou par parcelles, au gré des acquéreurs.

4^o UN PRÉ, entouré de beaux et nombreux peupliers, situé dans les marais, derrière Lalan, commune de Brézé, contenant deux hectares, joignant le canal de la Dive.

5^o ET UN PRÉ clos, au canton dit les Pâturaux, commune de Saint-Just-sur-Dive d'une contenance de 60 ares 50 centiares.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SAMSON BOUTIN, propriétaire à Saint-Just-sur-Dive, soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (263)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

A VENDRE
D'OCCASION,

Un excellent Fusil Lefauchoux
N'ayant presque jamais servi.
S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e CHAPIN, notaire à Angers, et de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
COUPE D'HERBE, ET PRÉ
Dans la Marmaillet, à Saumur.

Ce pré, qui appartient à M^{me} Rogeron-Riobé, joint d'un côté M. de Saintmème et d'autre côté M. Papin; il contient 41 ares 4 centiares.

S'adresser pour tous renseignements à M^e LAUMONIER, notaire. (296)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

TROIS MAISONS se joignant, à Saumur, rue Royale, n^{os} 16, 18, 20, avec trois cours, servitudes vastes et nombreuses, se prolongeant sur la rue du Canon.

S'adresser audit notaire. (276)

PAILLES

A VENDRE
En bonne qualité.

S'adresser à M. DU BAUT, au Coudray. (318)

A CEDER
DE SUITE,

UNE ÉTUDE D'HUISSIER, Dans une bonne résidence (chef-lieu de canton.)

S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17. (285)

A CEDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE
TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Changement de Domicile.

LEFFET, PEINTRE, rue Saint-Nicolas, n^o 92, a transféré son atelier de peinture, rue des Forges, n^o 5.

A LA PANTOUFLE DE CENDRILLON.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CHAUSSURES

En tous genres,

Rue Saint-Jean, n^{os} 7 et 9.

ANCIENNE MAISON DELANOUE,

G^{ME} GERVAIS, Successeur.

VINGT ANS DE SUCCÈS

au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de Ricqles, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévisse. Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MEVIER, confiseur. (343)

FABRIQUE A ROUEN MAISON A PARIS
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour la Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^{ie}, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (149)

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni.